



Modalités de distribution du compost

RÉAU / SAMOREAU

Bénéficiaires : aux administrés du territoire collecte et traitement du SMITOM-LOMBRIC.

Période : d'avril à octobre, selon les dates définies sur lombric.com.

Conditions avant la distribution :

Inscription via le site web du SMITOM-LOMBRIC*.

Les administrés doivent se munir de leur carte d'identité / justificatif de domicile.

(Si la personne se présente pour un proche, il doit se munir de la carte d'identité du proche en plus de la sienne.)

Si annulation, il est tenu d'en informer le SMITOM-LOMBRIC par mail à compostage@lombric.com

Si l'administré manque 2 rendez-vous, sans en avoir informé le SMITOM-LOMBRIC au préalable, il ne pourra plus s'inscrire pour l'année en cours.

Si l'administré a un retard de plus de 15 minutes, sa réservation peut être considérée comme caduque.

* Les administrés réservent eux-mêmes la date et créneau horaire. Un mail de confirmation sera envoyé dès la prise de rendez-vous. Un agent prendra contact avec l'administré en amont pour lui rappeler son rendez-vous.

Le jour de la distribution :

Le compost est mis à disposition gratuitement et en libre-service sur la plateforme de Réau et Samoreau.

Munissez-vous de votre propre contenant (carton, remorque...) et servez-vous, dans la limite de 500 kg par foyer et par an, lors d'un unique rendez-vous.

Règles de sécurité :

- Respecter l'horaire du rendez-vous.
- Ne pas fumer.
- Ne pas monter sur les andains.

Respecter toutes les règles et consignes que les agents du SMITOM-LOMBRIC pourraient donner.

